

**Avis n° 2010/12-03 relatif
à l'habilitation de l'École Nationale des Travaux Agricoles
de Bordeaux (ENITA Bordeaux)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

- Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Renaud Balaguer (rapporteur principal), Alain Jeneveau (membre de la CTI), François Colson (expert) et Benoît Guichard (expert élève ingénieur) et présenté lors de la séance plénière du 14 décembre 2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB) est née en 1963 pour répondre aux besoins de l'administration du ministère de l'agriculture et des milieux professionnels.

Depuis lors, la formation s'est largement diversifiée et l'ENITAB délivre une formation polyvalente dans la filière du vivant pour des métiers appartenant aux secteurs de l'agriculture, de l'environnement, de l'aménagement rural, l'agro-alimentaire, les bio-industries, les services.

A la rentrée 2009, l'ENITAB accueille 420 élèves qui se répartissent sur les trois années de la formation d'ingénieur, la formation continue et la formation par apprentissage. La promotion 2009 compte 114 diplômés.

Lors de la séance plénière de la CTI du 7 juin 2005, l'école a été habilitée pour six ans. Puis lors de la séance plénière du 5 mai 2008, elle a été habilitée pour trois ans à délivrer le même diplôme sous statut apprenti pour une nouvelle formation dont les trois premiers apprentis seront diplômés à l'été 2011.

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant, de la formation continue et de la formation par apprentissage

1/ Formation

L'objectif de l'école est de préparer, en trois ans, des étudiants possédant un solide niveau scientifique à occuper des postes d'ingénieurs dans la filière du vivant. Les métiers exercés appartiennent aux secteurs de l'agriculture, l'environnement et l'aménagement rural, l'agroalimentaire, les bio-industries, les services etc.

Les fonctions occupées sont variées, donc l'école vise à former des ingénieurs polyvalents, adaptables et opérationnels doués de créativité, d'esprit d'entreprise et d'ouverture.

Les enseignements sont dispensés selon 3 axes :

- Acquisition des compétences scientifiques afin de maîtriser la résolution de problèmes complexes selon les trois orientations systèmes du vivant, technologies et entreprises.
- Capacité à relier sciences et technologies dans un souci d'opérationnalité.
- Développement des aptitudes à diriger des équipes de travail dans un contexte évolutif.

La CTI note encore insuffisants l'ouverture et surtout l'affichage vers le développement durable et les technologies de l'environnement. Elle note aussi la nécessité de travailler encore pour passer d'une approche connaissance à une approche compétence.

Préparation du diplôme par l'apprentissage

Les objectifs de formation sont ceux de la formation sous statut d'étudiant mais se concentrent pour l'instant sur une seule des options : « reprise, création, management d'entreprises agricoles ». La vocation de cette formation est directement liée, y compris dans ses critères de réussite, à la redynamisation du secteur agricole par la pérennité de ses petites entreprises.

La CTI note les insuffisances du régime de l'alternance et de l'articulation de la formation et de son évaluation entre la part faite en école avec celle faite en entreprise.

2/ Évolution de l'école

Les axes de politique générale de l'ENITAB sont formalisés dans un document « axes de développement stratégiques 2011-2014 » ; ses principaux axes concernent : la stabilisation du positionnement stratégique de l'école vis-à-vis du PRES « Université de Bordeaux », le renforcement du rayonnement de l'école auprès de ses parties prenantes, notamment avec la volonté de changer le statut réglementaire de l'école contraint à la définition actuelle du code rural, affirmation d'une identité renouvelée de ses compétences dans les domaines génériques de l'agronomie et de l'environnement et dans le domaine spécialisé de la viticulture (et moindre en forêt-bois).

Après une longue période de stabilité, un nouveau directeur a été nommé à partir de début 2011.

Parmi les recommandations des précédentes habilitations, celles concernant la mise en place d'une démarche qualité et l'exigence de niveau en anglais ont été bien suivies. Celles concernant le développement de la mobilité étudiante et enseignante et l'adossement à la recherche nécessitent encore des efforts. La mise en conformité de la formation par rapport au système européen (crédits ECTS) est à faire.

Enfin, malgré les efforts de l'école, son positionnement stratégique reste un objectif prioritaire pour le proche avenir.

3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté **les points forts** de l'école :

- La mise en œuvre d'une démarche qualité bien suivie d'effet sur l'ensemble du management
- La qualité des infrastructures et équipements
- Le management financier de l'établissement
- Le dynamisme de la formation continue tant diplômante que qualifiante
- La stratégie renforcée de partenariat professionnel avec constitution pour chacune des Unités de formation d'un dispositif souple de consultation et d'échange avec des représentants professionnels
- La proximité du centre INRA et de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (ISVV), équipement remarquable de formation / recherche dans le domaine vitivinicole financé par les collectivités locales
- La précision de l'enquête emploi qui devrait cependant mieux souligner les enjeux de carrières des jeunes femmes (2/3 des promotions)
- Le recrutement diversifié et la stratégie d'ouverture sociale (Apprentissage + formation continue...)
- Des initiatives positives dans le domaine des TICE

Et **ses points faibles** :

- Le positionnement stratégique à préciser tant sur les alliances que sur les spécificités de l'école par rapport aux autres écoles agronomiques
- La mobilité internationale encore insuffisante
- Le manque de lisibilité de l'organisation interne
- Des thématiques de recherches trop dispersées

Et plus spécifiquement pour **l'apprentissage**

- Le régime d'alternance et l'équilibre pédagogique (spécification et évaluation des compétences) entre la formation en école et en entreprise.

Le soutien des collectivités locales et régionales et l'effort porté sur le développement de la recherche sont des **opportunités** pour le développement de l'école.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de 6 ans**, à compter de la rentrée 2011, de l'habilitation de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB) à délivrer le titre suivant

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de travaux agricoles de Bordeaux*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

La CTI émet un avis favorable au renouvellement **pour une durée de 2 ans**, à compter de la rentrée 2011, de l'habilitation de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB) à délivrer le même diplôme par la voie de l'apprentissage :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de travaux agricoles de Bordeaux*, en formation initiale sous statut d'apprenti

La CTI recommande à l'école de :

- Poursuivre la réflexion et l'action sur le positionnement stratégique de l'école (sur le site de Bordeaux et par rapport aux autres écoles agronomiques sous tutelle du même ministère)
- Rendre plus lisible et plus opérationnelle l'organisation interne (par exemple, articulation entre Unités de Formation et Départements)
- Mettre en valeur les spécificités (voire les spécialités) de l'ENITAB au sein de son réseau comme à l'international
- Mieux valoriser la Recherche en affichant les axes de développement stratégiques et en évitant la dispersion des thématiques
- Mettre en conformité la délivrance des crédits ECTS selon les recommandations du processus de Bologne
- Renforcer la mobilité internationale, encore insuffisante, tant sortante qu'entrante
- Améliorer la sensibilisation des élèves à la recherche et à l'innovation en développant les interactions avec les chercheurs
- Construire un conseil de perfectionnement qui regroupe les consortiums de chaque dominante pour l'amélioration continue de la formation
- Analyser l'accès au premier emploi suivant les différentes dominantes
- Veiller à un équilibre de la vie étudiante entre valorisation en interne et ouverture vers le campus universitaire bordelais

Pour la formation par l'apprentissage, la CTI recommande à l'école de :

- Revoir le régime de l'alternance, notamment en 3ème année
- Approfondir la spécification et les méthodes d'évaluation des compétences (et pas seulement des connaissances) acquises en entreprise et en centre de formation
- Veiller à la qualité du recrutement et à la stabilisation de cette formation sur la dominante actuelle, avant d'ouvrir à d'autres dominantes.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme suivant :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de travaux agricoles de Bordeaux

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 décembre 2010
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 janvier 2011

Le président



Bernard REMAUD